



**PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE  
Service ingénierie routière  
*Gestion du domaine public*

**Arrêté n° 2022/250/DRP/SIR**

**ARRÊTÉ**

---

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Vu la demande de réglementation de circulation présentée par l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre des Vosges et la commune de SAINT-BENOÎT LA CHIPOTTE en date du 18 juillet 2022.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la RD 159 lors des cérémonies commémoratives des Combats d'Août et Septembre 1914 au Col de la Chipotte, sur le territoire de la commune de SAINTE BARBE, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

Considérant l'avis favorable de M. le Maire de la commune de RAON L'ÉTAPE en date du 19 août 2022 relatif à l'itinéraire de déviation empruntant la voirie communale ;

Considérant l'avis favorable des Services de la DIR-Est relatif à l'itinéraire de déviation empruntant la Route Nationale 59 ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

# ARRÊTE

**ARTICLE 1.** – Le dimanche 28 août 2022 à partir de 8 h 00 et jusqu'à la fin de la cérémonie la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 159, entre les PR 7+600 et 7+800 sur le territoire de la commune de SAINTE BARBE.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

**Sens RAON L'ÉTAPE vers RAMBERVILLERS :**

- RD 159 jusqu'au carrefour avec la VC Parc d'Activités Raonnais,
- VC Parc d'Activités Raonnais jusqu'à l'échangeur avec la RN 59,
- RN 59 jusqu'à l'échangeur avec la RD 32,
- RD 32 jusqu'à RAMBERVILLERS via SAINT MICHEL SUR MEURTHE, NOMPATELIZE, LA SALLE et JEANMÉNIL,

**Et vice versa dans l'autre sens.**

**Sens ÉTIVAL CALIREFONTAINE vers RAMBERVILLERS :**

- RD 424 jusqu'au carrefour avec la RD 7,
- RD 7 jusqu'au carrefour avec la RD 32 à LA SALLE via SAINT RÉMY,
- RD 32 jusqu'à l'échangeur avec la RD 32,
- RD 32 jusqu'à RAMBERVILLERS via JEANMÉNIL,

**Et vice versa dans l'autre sens.**

**ARTICLE 2.** - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'association organisatrice de la manifestation.

**ARTICLE 3.** - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans la commune de SAINTE BARBE.

**ARTICLE 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**ARTICLE 5.** - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à ÉPINAL,
- M. le Général commandant l'État-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- Mme le Maire de la Commune de SAINT BENOIT LA CHIPOTTE,
- MM. Les Maires des communes de SAINTE BARBE, ETIVAL CLAIREFONTAINE, BRU, SAINT MICHEL SUR MEURTHE, RAMBERVILLERS, NOMPATELIZE, LA SALLE, JEANMÉMIL, et SAINT RÉMY,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de RAON L'ÉTAPE,
- M. le Président de l'Union Départementale des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre des VOSGES,
- M. le Chef de Centre - DIRE / DE METZ / District de NANCY - CEI de SAINT-DIÉ DES VOSGES,
- M. le Chef de Service de l'Unité Territoriale - Est.

A EPINAL,

Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges  
et par délégation,



Sophie BRUCHON

SOPHIE BRUCHON  
2022.08.19 16:10:36 +0200  
Ref:20220819\_153131\_1-1-O  
Signature numérique  
Directeur des Routes et du  
Patrimoine

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

